

	Numéro de l'acte	2020-02-SPORTGH
	Nature de l'acte	Délibération
	Matière de l'acte	1.2.2.9

## CONSEIL MUNICIPAL DU 03 FEVRIER 2020

### QUESTION N°2020-02

**JEUNESSE** : Gestion des accueils de loisirs sans hébergement et des centres animation jeunesse – Choix du délégataire – Autorisation du Maire à signer la convention à passer avec L'ASSOCIATION COMMUNITY

**RAPPORTEUR** : Madame Caroline SAUDEMONT

Par délibération n°2019-71 en date du 08 juillet 2019, et après avoir recueilli l'avis favorable de la commission de délégation de service public du 19 juin 2019, la ville d'Arques a décidé de renouveler le recours à une délégation de service public pour assurer la gestion des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) et des centres animation jeunesse (CAJ).

### **I. Exposé de la procédure**

- La publication de l'avis d'appel public à la concurrence a été réalisée auprès du BOAMP, dans les avis de concession nationaux, Annonce N° 19-173609 le 19 novembre 2019.
- La date de remise des candidatures et des offres simultanées était fixée au mardi 03 décembre 2019, à 12h00.
- Les plis ont été horodatés sur la plate-forme <https://marchespublics596280.fr> et ouverts par la commission DSP présidée par Mme Caroline SAUDEMONT, Maire, le 03 décembre 2019 à 17h45.

La commission a enregistré un seul dépôt, celui de l'ASSOCIATION COMMUNITY et a chargé les services d'analyser le dossier de candidature et d'offre.

### **II. Appréciation des offres des candidats avant négociation**

La Commission de Délégation de Service Public du 13 janvier 2020 a procédé à l'examen du rapport d'analyse des offres joint au procès verbal de ladite commission. Les analyses ont porté sur les points suivants:

- Les **moyens** mis en œuvre pour assurer la gestion des ALSH et des CAJ (notamment la qualité et l'ambition de l'accueil fourni aux usagers, l'organisation proposée, l'adéquation des moyens humains et matériels affectés à la délégation), la maîtrise de la gestion et des missions de service public et plus généralement de la valeur technique de l'offre : pondération sur 50 points ;
- Les **conditions financières** de la délégation et notamment les propositions financières : pondération sur 40 points ;
- Le niveau des **engagements juridiques** (degré d'acceptation par les candidats du projet de contrat et de ses annexes) : pondération sur 10 points.

Il ressort de l'analyse des offres les éléments suivants :

❖ LES DEPENSES

Chiffres affichés pour l'année 2021 (prise comme année de référence) avec 12 800 nombre estimé de jours,

Le total des charges s'élève à **419 038,69 €** pour l'ensemble des actions ALSH/CAJ/CAMUS-Les Bellons:

- 242 814,30 € pour l'été (hors Les Bellons),
- 71 528,10 € pour les mercredis,
- 104 696,20 € pour les petites vacances.

A titre indicatif, pour l'année réalisée 2018, les dépenses réelles étaient de 375 998,09€ pour 12 540 nombre de jours (+11.4% sur 3 ans).

<b>TOTAL DES CHARGES (ALSH + CAJ + LES BELLONS)</b>	<b>419 038,69 €</b>
<b>Achats de matières et fournitures :</b>	<b>56 342,65 €</b>
- Combustibles et carburants	497,35 €
- Fournitures activités - pdts entretien -hygiène pharmacie	4 212,25 €
- Fournitures de petit équipement	3 400,25 €
- Fournitures administratives	1 015,00 €
Produits alimentaires et autres fournitures diverses	1 492,05 €
Alimentation (achat de repas + gouters + pdts alim activités)	45 725,75 €
- Autres fournitures (à préciser)	- €
<b>Services extérieurs :</b>	<b>9 875,94 €</b>
- Crédit bail véhicule + Location de matériel	6 546,74 €
- Entretien et réparation, maintenance	2 791,25 €
- Assurances	537,95 €
- Entretien et réparation	- €
- remboursement BAFA BAFD	- €
<b>Autres services extérieurs :</b>	<b>59 073,00 €</b>
- Rémunérations d'intermédiaires	7 815,50 €
- Frais de déplacement- mission réception-tps collectif	24 157,00 €
- Frais postaux et télécommunication	2 131,50 €
Droits d'entrée activités	23 649,50 €
- Autres (à préciser)	1 319,50 €
Impôts et taxes	- €
<b>Charges de personnel :</b>	<b>293 747,10 €</b>
- Personnel délégataire	243 220,40 €
- Valorisation personnel mairie	50 526,70 €
Charges de gestion courante (à préciser)	- €
Autres dépenses (à préciser)	- €
Charges financières	- €
Charges exceptionnelles	- €
Travaux de renouvellement	- €
Rémunération du délégataire	- €
Frais financiers	- €

*NB : Par souci de comparaison, les mercredis, les petites vacances scolaires et l'été sont regroupés dans la suite du rapport selon les structures d'accueil.*

Analyse de l'ALSH

<b>DEPENSES</b>	<b>252 851,70 €</b>
<b>Achats de matières et fournitures :</b>	<b>36 925,70 €</b>
- Combustibles et carburants	223,30 €
- Fournitures activités - pdts entretien -hygiène pharmacie	1 918,40 €
- Fournitures de petit équipement	1 522,50 €
- Fournitures administratives	527,80 €
Produits alimentaires et autres fournitures diverses	761,30 €
Alimentation (achat de repas + gouters + pdts alim activités)	31 972,50 €
- Autres fournitures (à préciser)	- €
<b>Services extérieurs :</b>	<b>5 511,50 €</b>
- Crédit bail véhicule + Location de matériel	3 917,90 €
- Entretien et réparation, maintenance	1 350,00 €
- Assurances	243,60 €
- Entretien et réparation	- €
- remboursement BAFA BAFD	- €
<b>Autres services extérieurs :</b>	<b>30 003,40 €</b>
- Rémunérations d'intermédiaires	2 943,50 €
- Frais de déplacement- mission réception-tps collectif	12 586,00 €
- Frais postaux et télécommunication	1 278,90 €
Droits d'entrée activités	12 586,00 €
- Autres (à préciser)	609,00 €
Impôts et taxes	- €
<b>Charges de personnel :</b>	<b>180 411,20 €</b>
- Personnel délégataire	143 972,70 €
- Valorisation personnel mairie	36 438,50 €
Charges de gestion courante (à préciser)	- €
Autres dépenses (à préciser)	- €
Charges financières	- €
Charges exceptionnelles	- €
Travaux de renouvellement	- €
Rémunération du délégataire	- €
Frais financiers	- €

Le total des dépenses pour l'ALSH s'élève à **252 851,70 €** par an.

*Pour information, pour l'année 2018, les dépenses ALSH s'élevaient à 231 759,49 € (fonctionnement et investissement).*

+ 9,1% sur 3 ans.

Analyse du CAJ

<b>DEPENSES</b>	<b>125 245,90 €</b>
<b>Achats de matières et fournitures :</b>	<b>17 021,60 €</b>
- Combustibles et carburants	172,60 €
- Fournitures activités - pdts entretien -hygiène pharmacie	1 664,60 €
- Fournitures de petit équipement	1 167,30 €
- Fournitures administratives	365,40 €
Produits alimentaires et autres fournitures diverses	609,00 €
Alimentation (achat de repas + gouters + pdts alim activités)	13 042,80 €
- Autres fournitures (à préciser)	- €
<b>Services extérieurs :</b>	<b>3 471,30 €</b>
- Crédit bail véhicule + Location de matériel	2 101,00 €
- Entretien et réparation, maintenance	1 136,80 €
- Assurances	233,50 €
- Entretien et réparation	- €
- remboursement BAFA BAFD	- €
<b>Autres services extérieurs :</b>	<b>24 958,90 €</b>
- Rémunérations d'intermédiaires	3 451,00 €
- Frais de déplacement- mission réception-tps collectif	10 556,00 €
- Frais postaux et télécommunication	497,40 €
Droits d'entrée activités	9 845,50 €
- Autres (à préciser)	609,00 €
Impôts et taxes	- €
<b>Charges de personnel :</b>	<b>79 794,20 €</b>
- Personnel délégataire	68 121,70 €
- Valorisation personnel mairie	11 672,50 €
Charges de gestion courante (à préciser)	- €
Autres dépenses (à préciser)	- €
Charges financières	- €
Charges exceptionnelles	- €
Travaux de renouvellement	- €
Rémunération du délégataire	- €
Frais financiers	- €

Le total des dépenses pour le CAJ s'élève à **125 245,90 €** par an.

*Pour information, pour l'année 2018, les dépenses CAJ s'élevaient à 109 231,40 € (fonctionnement et investissement)  
+14,6% sur 3 ans.*

## Analyse des Bellons

<b>DEPENSES</b>	<b>40 941,00 €</b>
<b>Achats de matières et fournitures :</b>	<b>2 395,40 €</b>
- Combustibles et carburants	101,50 €
- Fournitures activités - pdts entretien -hygiène pharmacie	629,30 €
- Fournitures de petit équipement	710,50 €
- Fournitures administratives	121,80 €
Produits alimentaires et autres fournitures diverses	121,80 €
Alimentation (achat de repas + gouters + pdts alim activités)	710,50 €
- Autres fournitures (à préciser)	- €
<b>Services extérieurs :</b>	<b>893,20 €</b>
- Crédit bail véhicule + Location de matériel	527,80 €
- Entretien et réparation, maintenance	304,50 €
- Assurances	60,90 €
- Entretien et réparation	- €
- remboursement BAFA BAFD	- €
<b>Autres services extérieurs :</b>	<b>4 110,80 €</b>
- Rémunérations d'intermédiaires	1 421,00 €
- Frais de déplacement- mission réception-tps collectif	1 015,00 €
- Frais postaux et télécommunication	355,30 €
Droits d'entrée activités	1 218,00 €
- Autres (à préciser)	101,50 €
Impôts et taxes	- €
<b>Charges de personnel :</b>	<b>33 541,70 €</b>
- Personnel délégataire	31 126,00 €
- Valorisation personnel mairie	2 415,70 €
Charges de gestion courante (à préciser)	- €
Autres dépenses (à préciser)	- €
Charges financières	- €
Charges exceptionnelles	- €
Travaux de renouvellement	- €
Rémunération du délégataire	- €
Frais financiers	- €

Le total des dépenses pour Les Bellons s'élève à **40 941,00 €** par an.

*Pour information, pour l'année 2018, les dépenses Les Bellons s'élevaient à 35 007,20 € (fonctionnement et investissement)  
+16,9% sur 3 ans.*

### ❖ LES RECETTES

## Bilan financier global

Au regard de l'évolution des accueils sur les dernières années de fonctionnement ; les chiffres annoncés sont cohérents.

Pour l'année de référence 2021, le total des charges s'élève à **164 911,55 €** pour l'ensemble des actions ALSH/CAJ/CAMUS-Les Bellons.

- 101 866,81 € pour l'été (hors Les Bellons),
- 20 356,74 € pour les mercredis,
- 42 688,00 € pour les petites vacances.

Sur les tableaux suivants, pour l'ALSH, le CAJ et Les Bellons, l'estimation des recettes n'amène pas de remarques particulières.

*A titre indicatif, pour l'année de référence 2018, les recettes réelles étaient de 164 193,24 € pour 12 540 nombre de jours (+0,4% sur 3 ans)*

<b>RECETTES</b>	<b>164 911,55 €</b>
Participation des familles	89 776,86 €
Financeurs (CAF, ...)	75 134,69 €
Autres produits	- €

<b>DEFICIT PRIS EN CHARGE PAR LA COMMUNE</b>	<b>254 127,13 €</b>
Nbre de journées enfant réalisées	12 800
Coût par jour et par enfant	32,74 €
Subventions (CAF, ...) par jour et par enfant	5,87 €
Participations des familles et produits divers par jour et par enfant	7,01 €
<b>Participation de la Commune par jour et par enfant</b>	<b>19,85 €</b>

#### Analyse de l'ALSH

<b>RECETTES</b>	<b>120 035,51 €</b>
Participation des familles	68 025,50 €
Financeurs (CAF, ...)	52 010,00 €
Autres produits	- €

<b>DEFICIT PRIS EN CHARGE PAR LA COMMUNE</b>	<b>132 816,2 €</b>
Nbre de journées enfant réalisées	8 880
Coût par jour et par enfant	28,47
Subventions (CAF, ...) par jour et par enfant	5,86
Participations des familles et produits divers par jour et par enfant	7,6605
<b>Participation de la Commune par jour et par enfant</b>	<b>14,96</b>

Le total des recettes pour l'ALSH s'élève à **120 035,51 €** par an.

*Pour information, pour l'année 2018, les recettes ALSH s'élevaient à 123 953,30 € (fonctionnement et investissement).*

- 4,2% sur 3 ans.

#### Analyse du CAJ

<b>RECETTES</b>	<b>37 469,46 €</b>
Participation des familles	18 244,60 €
Financeurs (CAF, ...)	19 224,80 €
Autres produits	- €

<b>DEFICIT PRIS EN CHARGE PAR LA COMMUNE</b>	<b>87 776,50 €</b>
Nbre de journées enfant réalisées	3 130
Coût par jour et par enfant	40,01
Subventions (CAF, ...) par jour et par enfant	6,14
Participations des familles et produits divers par jour et par enfant	5,83
<b>Participation de la Commune par jour et par enfant</b>	<b>28,04</b>

Le total des recettes pour le CAJ s'élève à **37 469,46 €** par an.

*Pour information, pour l'année 2018, les recettes CAJ s'élevaient à 33 331,49 € € (fonctionnement et investissement).*

+12,4% sur 3 ans.

#### Analyse des Bellons

<b>RECETTES</b>	<b>7 406,57 €</b>
Participation des familles	3 506,80 €
Financeurs (CAF, ...)	3 899,80 €
Autres produits	- €

<b>DEFICIT PRIS EN CHARGE PAR LA COMMUNE</b>	<b>33 534,50 €</b>
Nbre de journées enfant réalisées	790
Coût par jour et par enfant	51,82
Subventions (CAF, ...) par jour et par enfant	4,94
Participations des familles et produits divers par jour et par enfant	4,44
<b>Participation de la Commune par jour et par enfant</b>	<b>42,45</b>

Le total des recettes pour les Bellons s'élève à **7 406,57 €** par an.

*Pour information, pour l'année 2018, les recettes Les Bellons s'élevaient à 6 908,45 € (fonctionnement et investissement).*

*+7,2% sur 3 ans.*

#### ❖ LES VARIANTES

Aucune offre variante n'a été proposée.

### III. Exposé des négociations menées avec les candidats

En date du 18 décembre 2019, Mme Caroline SAUDEMONT, Maire, Mme Laurence DELAVAL, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire, assistées des services ont reçu les responsables de l'ASSOCIATION COMMUNITY pour une présentation de leur offre et négociations.

#### 1. Les éléments techniques (moyens)

La réunion de négociations et les questionnements ont permis d'affiner et de faire préciser la proposition du candidat, sur les points suivants :

Développement de l'accueil général : des réflexions sont menées pour développer l'accueil de loisirs et CAJ sur l'ensemble du territoire. Cependant au vu des structures actuelles d'accueil (Centre Social, groupe scolaire des Bourguets et les Bellons) et des contraintes de taux d'encadrement, la capacité ne peut être augmentée de façon significative.

Organisation des accueils : des éléments complémentaires ont été fournis :

- Distribution de brochures et d'informations dans les écoles et le collège Pierre Mendès-France,
- Accueil du centre social : Physique et téléphonique
- Rubrique dédiée sur le site internet,
- Réseaux sociaux et mailing régulier aux adhérents,
- Réunions d'informations.

Détails de l'encadrement :

ALSH + CAJ :

- Les accueils sont dirigés par les animateurs professionnels permanents et encadrés par des animateurs vacataires (Minimum : 50% diplômés BAFA et maximum de 30% stagiaires et de 20% sans formations),
- Recrutements sur dossier + entretien (vérification extrait casier judiciaire n°3),
- 1 animateur pour 8 enfants (-6 ans) 1 animateur pour 12 enfants (+ 6 ans).

Programmes éducatifs et activités :

- Pour toutes les périodes, un programme éducatif est élaboré pour chaque accueil et adapté à chaque tranche d'âge,
- Sont proposées, des activités d'éveil, de motricité, de création, des activités physiques et sportives, scientifiques, des sorties, sensibilisations interculturelles...

Commentaires :

L'offre technique de l'ASSOCIATION COMUNITY est reprise dans son mémoire, celui-ci reprenant les grandes missions exercées par l'association avec un focus sur les ALSH et le CAJ, il est relativement bien détaillé. Quelques compléments utiles ont été apportés durant la négociation.



Notation moyens (sur 50) : ASSOCIATION COMUNITY: 45 points

2. Les éléments financiers

Prévisionnel financier global sur l'ensemble de la DSP 2020/2023:

	2020	2021	2022	2023	
Nombre de journées	12 501	12 800	12 900	13 000	
en €					Total DSP
<b>I/ RECETTES</b>	<b>160 294,00 €</b>	<b>164 911,55 €</b>	<b>169 410,96 €</b>	<b>173 051,01 €</b>	<b>667 667,51 €</b>
Participation des familles	86 669,00 €	89 776,86 €	93 715,86 €	96 800,38 €	
Financeurs (CAF, ...)	73 625,00 €	75 134,69 €	75 695,09 €	76 250,63 €	
Autres produits	- €	- €	- €	- €	

<b>II/ DEPENSES</b>	<b>405 507,35 €</b>	<b>419 038,69 €</b>	<b>425 324,27 €</b>	<b>431 704,13 €</b>	<b>1 681 574,43 €</b>
<b>Achats de matières et fournitures :</b>	<b>54 840,91 €</b>	<b>56 342,65 €</b>	<b>57 187,79 €</b>	<b>58 045,61 €</b>	
- Combustibles et carburants	475,45 €	497,35 €	504,81 €	512,38 €	
- Fournitures activités - pdts entretien -hygiène pharmacie	4 057,88 €	4 212,25 €	4 275,43 €	4 339,57 €	
- Fournitures de petit équipement	3 277,27 €	3 400,25 €	3 451,25 €	3 503,02 €	
- Fournitures administratives	967,27 €	1 015,00 €	1 030,23 €	1 045,68 €	
Produits alimentaires et autres fournitures diverses	1 455,45 €	1 492,05 €	1 514,43 €	1 537,15 €	
Alimentation (achat de repas + gouters + pdts alim activités)	44 607,58 €	45 725,75 €	46 411,64 €	47 107,81 €	
- Autres fournitures (à préciser)	- €	- €	- €	- €	
<b>Services extérieurs :</b>	<b>9 528,79 €</b>	<b>9 875,94 €</b>	<b>10 024,08 €</b>	<b>10 174,44 €</b>	
- Crédit bail véhicule + Location de matériel	6 334,85 €	6 546,74 €	6 644,94 €	6 744,62 €	
- Entretien et réparation, maintenance	2 676,06 €	2 791,25 €	2 833,12 €	2 875,62 €	
- Assurances	517,88 €	537,95 €	546,02 €	554,21 €	
- Entretien et réparation	- €	- €	- €	- €	
- remboursement BAFA BAFD	- €	- €	- €	- €	
<b>Autres services extérieurs :</b>	<b>57 587,88 €</b>	<b>59 073,00 €</b>	<b>59 959,10 €</b>	<b>60 858,48 €</b>	
- Rémunérations d'Intermédiaires	7 457,58 €	7 815,50 €	7 932,73 €	8 051,72 €	
- Frais de déplacement-mission réception-tps collectif	23 654,55 €	24 157,00 €	24 519,36 €	24 887,15 €	
- Frais postaux et télécommunication	2 051,52 €	2 131,50 €	2 163,47 €	2 195,92 €	
Droits d'entrée activités	23 142,42 €	23 649,50 €	24 004,24 €	24 364,31 €	
- Autres (à préciser)	1 281,82 €	1 319,50 €	1 339,29 €	1 359,38 €	
<b>Impôts et taxes</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	
<b>Charges de personnel :</b>	<b>283 549,77 €</b>	<b>293 747,10 €</b>	<b>298 153,30 €</b>	<b>302 625,60 €</b>	
- Personnel délégataire	235 042,50 €	243 220,40 €	246 868,70 €	250 571,73 €	
- Valorisation personnel mairie	48 507,27 €	50 526,70 €	51 284,60 €	52 053,87 €	
Charges de gestion courante (à préciser)	- €	- €	- €	- €	
Autres dépenses (à préciser)	- €	- €	- €	- €	
Charges financières	- €	- €	- €	- €	
Charges exceptionnelles	- €	- €	- €	- €	
Travaux de renouvellement	- €	- €	- €	- €	
Rémunération du délégataire	- €	- €	- €	- €	
Frais financiers	- €	- €	- €	- €	

<b>Participation versée par le délégant</b>	<b>245 213,35 €</b>	<b>254 127,13 €</b>	<b>255 913,31 €</b>	<b>258 653,12 €</b>	<b>1 013 906,91 €</b>
---	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	-----------------------

Nbre de journées enfant réalisées	12 501	12 800	12 900	13 000
Coût par jour et par enfant	32,44 €	32,74 €	32,97 €	33,21 €
Subventions (CAF, ...) par jour et par enfant	5,89 €	5,87 €	5,87 €	5,87 €
Participations des familles et produits divers par jour et par enfant	6,93 €	7,01 €	7,26 €	7,45 €
Participation de la Commune par jour et par enfant	19,62 €	19,85 €	19,84 €	19,90 €

## ❖ LES DEPENSES

La réunion de négociation et les questionnements ont permis d'affiner et de faire préciser la proposition du candidat, notamment sur les points suivants :

Rémunération des animateurs : les grilles de rémunération des animateurs (BAFA, BAFA stagiaire, aide-animateurs, directeurs,...) ont été communiquées par le candidat.

Actualisation des tarifs sur la base des tarifs remis dans l'offre.

Dépenses : les dépenses tant sur le plan des charges de personnel et les dépenses courantes ont été optimisées.

## ❖ LES RECETTES

Globalement, l'offre est prudente sur le plan des recettes puisque le développement de l'accueil est contraint et le zapping d'activités de la part des jeunes (adolescents notamment) est bien réel, ne permettant pas toujours une fidélisation à long terme.

Le coût global estimé par enfant s'élève pour l'année de référence (2021) à 19,85€ ce qui reste cohérent puisque le coût estimé en 2018 était de 19,44€ soit une augmentation de 2.2% sur 3 ans.

### Commentaires :

**L'offre de l'ASSOCIATION COMMUNITY après exposé et négociation apparaît cohérente d'un point de vue financier.**

**Le coût résiduel est sensiblement le même que le coût actuel, l'ajustement s'explique par les charges en personnel toujours en légère augmentation.**

**L'offre négociée dans le cadre de ce contrat reprend, par contre, l'ensemble des charges afférentes à cette gestion.**

**Notation conditions financières (sur 40): ASSOCIATION COMMUNITY : 35 points**

### **1. Les éléments juridiques**

Le niveau des engagements juridiques (degré d'acceptation du projet de contrat et de ses annexes) par le candidat ne pose pas de problèmes particuliers, un rapport annuel de DSP (sur les points techniques et financiers) sera transmis par le délégataire au délégant avec en sus la mise en place d'un comité de suivi et de coordination piloté par le délégant.

Une mise à jour des biens mobiliers mis à disposition doit être effectuée avant la mise en délégation.

**Notation niveau des engagements juridiques (sur 10) : ASSOCIATION COMMUNITY : 8 points**

Aussi, compte tenu :

- du rapport de la Commission de Délégation de Service Public du 3 décembre 2019 enregistrant les entreprises ayant remis une candidature et une offre,
- de l'analyse des offres ainsi reçues et relatées dans le procès-verbal de la Commission de Délégation de Service Public du 13 janvier 2020 et après avis favorable de celle-ci,

J'ai retenu l'offre de l'ASSOCIATION COMMUNITY, à l'issue des négociations, offre la plus intéressante pour la collectivité (88 points selon les critères repris dans le règlement de consultation)

Mesdames Caroline SAUDEMONT, Laurence DELAVAL, Laurence LOTTERIE, Karine BONVOISIN et Monsieur François FRADIN, membres du Conseil d'Administration n'ont participé ni au débat ni au vote de cette question.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
Et à l'unanimité, décide :

*et selon les dispositions aux articles L 1411.5 et L 1411.7 du Code Général des Collectivités Territoriales de ratifier le choix de la Présidente,*

- d'adopter les termes du contrat de Délégation de Service Public à passer au nom de la ville d'Arques avec l'ASSOCIATION COMMUNITY,
- d'autoriser sa signature.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES

Le 03 Février 2020



Le Maire,

  
Caroline SAUDEMONT



**REPUBLIQUE FRANCAISE**

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS  
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER  
CANTON D'ARQUES

-----  
**VILLE D'ARQUES**  
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DU 03 FEVRIER 2020**

**Affiché le 04 février 2020**

L'An Deux Mille Vingt le trois février à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Conseil, sous la présidence de Madame Caroline SAUDEMONT, Maire, en suite de convocations adressées à domicile le 17 janvier 2020 (pour la DSP) et le 28 janvier 2020 pour l'ensemble de l'ordre du jour, convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

**Effectif du Conseil Municipal :** Caroline SAUDEMONT - Alain RICOUART - Laurence DELAVAL - Dominique GODART - Laurence LOTTERIE - Jean-Marc BOURGEOIS - Christine DACY - Bruno WINTREBERT - Karine BONVOISIN - Jean-Marc DELAIRE - James MUNCK - François FRADIN - Christian DIRIX - Sophie LEBRIEZ - Francis DICQUE - Catherine LAMOOT - Corinne BOCQUILLON - Claude LECAT - Marie-Line GAGNIAC - Dominique SAUDEMONT - PEPE Roxanne - Céline PRUVOST - Danièle DEBAVELAERE - Joël DUQUENOY - Corinne REANT - Benoît ROUSSEL - Christine COURBOT - Jean-Pierre LAMIRAND - Bernadette BAROUX

**Absents excusés :**

Céline PRUVOST ayant donné pouvoir à Bruno WINTREBERT

Joël DUQUENOY ayant donné pouvoir à Jean-Pierre LAMIRAND (à son départ à 18h50 avant le vote de la question 2020-05)

Benoît ROUSSEL ayant donné pouvoir à Bernadette BAROUX

Christine COURBOT ayant donné pouvoir à Corinne REANT

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29**

**Nombre de présents ou représentés :**

- 26 présents jusqu'à la question 2020-04 incluse puis 25 présents à partir de la question 2020-05
- 0 absent non excusé
- 0 absent excusé sans pouvoir
- 3 absents excusés avec pouvoir de la question 2020-01 à 2020-04 incluse et 4 à partir de la question 2020-05

**Monsieur Dominique GODART est nommé secrétaire de séance.**